TRACTAFRIC MOTORS COTE D'IVOIRE
(TMCI S.A.)

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITES ET DE RESULTAT ET LE RAPPORT SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

Immeuble Alpha "2000"
20ème étage - Rue Gourgas – Plateau
01 BP. 1361 Abidjan 01

6ème et 7ème étages, Immeuble Woodin
Avenue Noguès, Plateau
01 BP 3172 Abidjan 01

Aux Actionnaires
Tractafric Motors Côte d'Ivoire (TMCI)
01 BP 1272
ABIDJAN 01
Côte d'Ivoire

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE TABLEAU D'ACTIVITES ET DE RESULTAT, ET SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE SEMESTRIEL AU 30 JUIN 2020

(Article 849 à 852 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE)

1. Introduction

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en application des dispositions prévues à l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel de la société Tractafric Motors Côte d'Ivoire (TMCI) S.A. , couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel, tels qu'ils sont joints, ont été établis sous la responsabilité de la direction de votre société et conformément à la circulaire n°004-2010 du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) relative au format de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 et conformément aux dispositions des article 849 à 851 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, sur la base des comptes tenus selon le SYSCOHADA révisé. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et ce rapport semestriel.

2. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) adoptées par les dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

3. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d'activités et de résultat et le rapport semestriel ci-joints ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, des informations sincères et n'ont pas été établis conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et de la Circulaire n°004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF) de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA).

Abidjan, le 31 Août 2020

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Côte d'Ivoire

Madeleine Tanoé
Associée

KPMG Côte d'Ivoire

Franck Nangbo
Associé